

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs: poetshulp (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: domestic help (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: aide ménager (-ère) (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

nettoyer l'intérieur et les sanitaires:

- choisit une technique de nettoyage sèche, humide ou mouillée selon la surface à nettoyer;
- commence avec les activités sèches;
- enlève la poussière du haut vers le bas;
- nettoie les appareils électroniques et les prises à chiffon humide;
- après nettoyage, range toutes les accessoires;
- nettoie les portes et les murs sans produire des traces de gouttelettes;
- travaille de propre à sale;
- utilise des matériaux séparés pour les toilettes, les autres sanitaires et l'intérieur.

nettoyer le sol:

- choisit l'aspirateur, le chiffon à poussière et /ou a serpillière selon le revêtement de sol;
- règle la puissance de l'aspirateur, installe un suceur adapté et contrôle si le collecteur de poussière doit être vidé;
- garde le chiffon à poussière toujours en contact avec la surface en appliquant la technique S;
- nettoie les plinthes à chiffon humide;
- utilise de l'eau propre;
- essuie à serpillière humide.

faire le repassage:

- fait le tri du linge selon le type;
- règle la température selon le type de linge;
- commence à la température la plus basse;
- retire les plis du linge;
- crée ou maintient la forme du linge;
- suit les instructions du client par rapport au plissage et au rangement du linge.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat spécifique. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/EG du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site: <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

utiliser des matériaux et des produits de nettoyage:

- choisit le matériel approprié pour chaque tâche;
- choisit le produit de nettoyage approprié pour chaque tâche;
- utilise une dose appropriée du produit de nettoyage;
- nettoie le matériel avant de le ranger;
- accomplit toutes les tâches dans l'ordre plus efficace pour les circonstances données.

travailler en sécurité et respect de l'environnement:

- fait le tri des déchets;
- vide les poubelles;
- adopte une *attitude de travail de sécurité*;
- utilise le matériel de nettoyage et de repassage selon les instructions;
- range le matériel en sécurité;
- emploie des gants si nécessaire;
- porte *des chaussures et des vêtements appropriés*.

entretenir les relations avec les clients:

- suit les ordres du client;
- maintient une *relation professionnelle* avec le client;
- traite les informations sur le client de manière discrète;
- informe le client d'un manque de produits ou matériaux de nettoyage.

4. Secteurs d'activité et types d'emploiS accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler en tant que aide ménager (-ère) dans le secteur non marchand et dans les entreprises de titres service.

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Centre de test agréé par l'autorité flamande</i>	Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i>
Niveau du certificat (national ou international) <i>Niveau flamand</i> <i>VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i>	Système de notation / conditions d'octroi <i>Toutes les compétences telles que décrites sous point 3 doivent être prouvées</i>
Règlementation internationale ou européenne	
Base légale <ul style="list-style-type: none">• <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle</i>• <i>Arrêté ministériel du 27 avril 2009 portant la reconnaissance comme organisme certificateur dans le cadre de la procédure de reconnaissance et de validation afin de recevoir un titre de compétence professionnelle.</i>• <i>Arrêté ministériel du 5 octobre 2010 fixant la norme pour le titre de compétence professionnelle d'aide ménager (-ère).</i>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description des parcours suivis	Pourcentage du programme complet (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	100	Max. 3 heures 15 minutes
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 3 heures 15 minutes

Informations complémentaires

L'évaluation a été développée selon la norme d'aide ménager (-ère), telle qu'établie et approuvée par les représentants des employés et les représentants des employeurs du secteur non marchand. L'évaluation consiste d'un interview orienté sur des critères et d'une observation directe du processus dans un contexte relevant au plan professionnel. L'évaluation proprement dite est réalisée par 2 évaluateurs selon la norme d'aide ménager (-ère).

Plus d'informations disponibles sur:

www.ervaringsbewijs.be

Répertoire flamand de suppléments au certificat Europass

Vous pouvez télécharger ici les suppléments au certificat Europass en différentes langues. Vous trouverez également une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur:

www.europass-vlaanderen.be/cs